Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAN : LE CONSEIL D'ETAT TIRE LES ENSEIGNEMENTS DES RAPPORTS DU CCF ET DU GROUPE IMPACT

Attitude inadmissible de l'ex-chef de service

A la suite de flux financiers inhabituels sur certains comptes du SAN, le Conseil d'Etat mandatait le CCF le 4 juillet dernier, à la demande de la Cheffe du DSE, pour contrôler ceux-ci. Les conclusions du rapport du CCF, comme celles du rapport du groupe IMPACT mandaté par l'ancien chef du DSE pour des propos tenus par Romain Boichat à l'endroit du personnel, montrent que le comportement de ce dernier est inadmissible, a fortiori de la part d'un chef de service.

Conséquence du rapport du CCF, le Conseil d'Etat a décidé de chiffrer les dommages financiers subis et de demander réparation.

Le CCF a enquêté sur des comptes spécifiques et distincts du budget de l'Etat pour en analyser les flux. Les conclusions de son enquête montrent d'une part qu'une partie des montants auraient dû être versés sur les comptes de l'Etat et d'autre part que leur utilisation était dévolue à des activités festives dont les montants étaient largement supérieurs à ce que l'Etat pratique.

Le comportement de M. Boichat n'étant pas admissible au regard des devoirs d'un chef de service, le Conseil d'Etat a décidé de chiffrer les dommages financiers subis par l'Etat et d'en demander réparation.

D'autre part, même s'il ne conclut pas à du harcèlement sexuel, le rapport du groupe Impact sur le comportement de M. Boichat à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs montre que l'ex-chef de service a tenu des propos inadéquats et choquants à caractère sexuel ou sexiste en présence des collaborateurs du service, y compris des apprenties, enfreignant les règles d'exemplarité qui président à l'exercice d'une fonction dirigeante.

Dans le cadre du renforcement de la sécurité financière, le SAGEFI a procédé en 2006 à l'inventaire des comptes bancaires et postaux ne figurant pas au bilan de l'Etat.

Le Conseil d'Etat exige la régularisation immédiate et permanente de tous ces comptes. Il charge les Unités financières départementales de renforcer les contrôles avec l'appui du SAGEFI.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 septembre 2007

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat, chef du DFIRE, 021 316 20 00 Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, cheffe du DSE, 021 316 45 00